

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2026

Le 10 Juillet 2026, une convocation a été adressée à chaque Conseiller Municipal pour la réunion qui s'est tenue le 16 Juillet 2026 en séance publique.

Le Jeudi Seize Juillet Deux Mil Vingt-Six, à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nathalie LIGNON-CACHET, en qualité de Maire.

Etaient présents : Mme Nathalie LIGNON-CACHET, M. Dominique REGNERY, Mme Pascale PAILLAU, M. Jean-Philippe SAVIARD, M. Bruno BRIN, Mme Emilie COUILLARD, Mme Brigitte LERAISNIER, M. Thierry BELLIOU, M. Mathieu MONS, M. Eric CHATELAIN, Mme Stéphanie DUROLET, M. Fabrice DELMAS et Mme Lucie DELACONDEMENE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mmes Alexandra GRIES, Carole NEYMOND et Adeline DUCHEMIN, Conseillères Municipales, excusées. M. Antoine TRIAUD, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. Jean-Philippe SAVIARD, Adjoint au Maire, Mme Laetitia GENISSON, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. Dominique REGNERY, Adjoint au Maire et M. Frédéric BARRAULT, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme Nathalie LIGNON-CACHET, Maire.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : M. Jean-Philippe SAVIARD, Adjoint au Maire.

Madame le Maire demande l'autorisation de rajouter un sujet à l'ordre du jour : Désignation de deux délégués, un titulaire et un suppléant, pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) de la Communauté de Communes de Moret-Seine-et-Loing (C.C.M.S.L.).

Après quelques modifications, le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 Juin 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N° 57 : EGLISE DE VILLEMARECHAL – TRAVAUX DE REPARATIONS DES CLOCHES – DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU « FONDS D'EQUIPEMENT RURAL 2026 » (FER) AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE

Madame Nathalie LIGNON-CACHET, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal, présents et représentés, que les cloches de l'église communale, ainsi que leur système de suspension, présentent un état de vétusté nécessitant la réalisation de travaux de rénovation afin d'assurer leur bon fonctionnement, leur pérennité et la sécurité de l'installation.

Un devis a été réalisé par l'entreprise MAMIAS, sise au 16 rue de Derrière la montagne 77500 CHELLES, pour les travaux de réparations des cloches et de sa suspension. Le montant de ce devis s'élève à 7 590,00 € H.T., soit 9 108,00 € T.T.C.

Madame le Maire demande l'accord au Conseil Municipal pour solliciter une demande de subventions auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne au titre du « Fonds d'Equipement Rural (FER) 2026 ». Le taux maximum de la subvention est de 50%.

Le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Villemaréchal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu le règlement du « Fonds d'Equipement Rural (FER) 2026 » du Conseil départemental de Seine-et-Marne ;

Vu le devis établi pour les travaux de rénovation des cloches et de leur système de suspension ;

Vu la nécessité d'entreprendre des travaux afin d'assurer le bon fonctionnement des cloches, de garantir la sécurité de l'installation et de préserver, au sein du patrimoine communal, la sonnerie manuelle des cloches ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des sonneurs de cloches de la commune ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de Seine-et-Marne afin de participer au financement de cette opération ;

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de réparations des cloches pour un montant de travaux prévisionnel des 7 590,00 € H.T., soit 9 108,00 € T.T.C.,
- **D'AUTORISER** à solliciter une demande de subventions au titre du « Fonds d'Equipement Rural (FER) 2026 » pour le projet décrit ci-dessus à hauteur de 4 554,00 €, soit 50% du montant total des travaux estimé à 9 108,00 €,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention,

DELIBERATION N° 58 : DESIGNATION DE DEUX DELEGUES, UN TITULAIRE ET UN SUPPLEANT, POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (C.L.E.T.C.) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MORET-SEINE-ET-LOING (C.C.M.S.L.)

Madame Nathalie LIGNON-CACHET, Maire, informe les membres du Conseil Municipal, présents et représentés, que la commune doit nommer deux nouveaux membres délégués, un titulaire et un suppléant, pour la durée du mandat municipal, afin de siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) de la Communauté de Communes de Moret-Seine-et-Loing (C.C.M.S.L.).

Cette commission est destinée à procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et les EPCI à fiscalité propre ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Villemaréchal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-7 et L. 5211-7 ;

Vu l'installation du nouveau Conseil Municipal en date du 20 Mars 2026 ;

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués, un titulaire et un suppléant, de la commune auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) de la Communauté de Communes de Moret-Seine-et-Loing (C.C.M.S.L.) ;

Considérant que le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité des membres présents et représentés, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les candidatures de Madame Nathalie LIGNON-CACHET, Maire, et de Monsieur Dominique REGNERY, Adjoint au Maire, tous deux Conseillers Communautaires au sein de la Communauté de Communes de Moret-Seine-et-Loing (C.C.M.S.L.) ;

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE :

- **DE DESIGNER**, pour la durée du mandat municipal :
 - Madame Nathalie LIGNON-CACHET, Maire, en qualité de déléguée titulaire auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) de la Communauté de Communes de Moret-Seine-et-Loing (C.C.M.S.L.),
 - Monsieur Dominique REGNERY, Adjoint au Maire, en qualité de délégué suppléant auprès de cette même commission.
- **DE CHARGER** les délégués, titulaire et suppléant, à représenter la commune nouvelle de Villemaréchal au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.).

QUESTIONS DIVERSES

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Madame le Maire rappelle qu'un registre communal des personnes vulnérables a été mis en place. Ce registre recense les personnes âgées de plus de 65 ans, les personnes en situation de handicap ainsi que celles souffrant de pathologies particulières. Madame le Maire précise qu'une fiche d'inscription a été distribuée dans l'ensemble des boîtes aux lettres de la commune. Cette démarche a suscité de nombreux retours, permettant d'identifier les administrés souhaitant bénéficier d'un suivi en cas d'événements climatiques extrêmes ou de toute autre situation exceptionnelle. Madame le Maire indique que les personnes inscrites au registre ont été contactées par téléphone et par mail dès le déclenchement d'une alerte préfectorale. Afin de compléter ce recensement, une nouvelle campagne de distribution sera prochainement organisée pour identifier les personnes fragiles qui n'auraient pas encore été inscrites sur le registre. Enfin, Madame le Maire souligne que cette initiative a été très bien accueillie par les administrés. Les retours enregistrés sont particulièrement positifs et plusieurs habitants ont salué les démarches entreprises par la commune.

EPISODES « CANICULE »

A la suite des épisodes de fortes chaleurs survenus depuis le mois de Juin, des devis sont actuellement à l'étude en vue de l'installation de systèmes de climatisation dans les salles de classe, la cantine scolaire ainsi que les locaux d'accueil de la mairie. Madame le Maire précise que ces espaces pourront également être mis à disposition de la population en tant que lieux d'accueil climatisés en cas de déclenchement d'une alerte rouge liée à un épisode de canicule.

INCENDIES

Madame le Maire évoque les récents incendies survenus dans la Forêt de Fontainebleau. À la suite d'une publication diffusée sur PanneauPocket, de nombreux administrés se sont spontanément portés volontaires pour accueillir des personnes évacuées ainsi que leurs animaux de compagnie et leurs chevaux. Un tableau recensant les propositions d'hébergement a été établi et transmis à la Préfecture. Madame le Maire indique que la municipalité a reçu les remerciements de Monsieur le Préfet et Monsieur le Sous-Préfet pour les actions mis en œuvre.

Par ailleurs, un appel aux dons alimentaires a été lancé via PanneauPocket, Instagram et Facebook. De nombreux Villemarchais ont répondu à cet appel en déposant leurs dons directement à la caserne des Sapeurs-Pompiers de Lorrez-Le-Bocage le 14 Juillet, ainsi qu'en mairie le 15 Juillet. Madame le Maire, accompagnée de Monsieur Bruno BRIN, Maire délégué de Saint-Ange-Le-Vieil, ont assuré l'acheminement d'une partie de cette collecte à la gendarmerie de Lorrez-Le-Bocage, où le Major

FERRARI leur a adressé ses remerciements. Une autre partie des dons a été remise au centre d'incendie et de secours de Lorrez-Le-Bocage-Préaux. Madame le Maire tient à remercier chaleureusement l'ensemble de la population pour cet élan de générosité et de solidarité. Des remerciements particuliers sont adressés à M. Bruno BRIN, Maire délégué de Saint-Ange-Le-Vieil, pour son investissement et son engagement en tant que Sapeur-Pompier.

Enfin, il est rappelé qu'un incendie s'est déclaré mardi soir dans un champ situé à Saint-Ange-Le-Vieil. Grâce à l'intervention rapide des sapeurs-pompiers et à la mobilisation de nombreux bénévoles, notamment Monsieur Yoann GUIGLIELMONI, Président de la Société de Chasse de Villemaréchal, qui est intervenu avec sa citerne, le sinistre a pu être rapidement maîtrisé. Madame le Maire déplore que ce départ de feu soit dû à une imprudence humaine. A cette occasion, Monsieur Fabrice DELMAS, Conseiller Municipal, souligne également le manque d'entretien et de ramassage des déchets en bordure des routes départementales, une compétence relevant de l'Agence Routière Départementale.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 18 h 00.